



**35ème COURSE DE COTE REGIONALE
de MIRIBEL-LANCHÂTRE
27 et 28 avril 2013**



Règlement Particulier

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE organise les 27 et 28 avril 2013, avec le concours de LANCHÂTRE OMNI SPORTS, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

35ème COURSE DE CÔTE REGIONALE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2013 Coefficient 1, le challenge course de côte du Comité Rhône-Alpes et le Challenge Daniel DAMPNE de l'ASA Dauphinoise

Le présent règlement a été approuvé par le Comité régional sous le numéro R6 en date du 31/01/2013 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R58 en date du 11/02/2013.

ART. 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Francis POLGE	Licence n° 6831
Commissaires Sportifs	Eliane OTTERMATT	Licence n° 11713
	Jacques BRANCHE	Licence n° 3088
	Jean BERGERAND	Licence n° 1698
	Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
Directeur de Course	Monique BERTRAND	Licence n° 1001
Directeur de Course adjoint	Pierre BERTRAND	Licence n° 1002
	Pierre BRINDANI	Licence n° 2057
Commissaires Techniques Responsable	Alain DELEAVAL	Licence n° 01612
	Olivier CAPPELLETTI	Licence n° 134399
	Yannick MARTIN	Licence n° 138098
Chargé de la mise en place des moyens	Jean Luc VALLIER	Licence n° 9701
Chargé des relations avec les concurrents	Valérie JEUNE	Licence n° 161099
	René EMEL	Licence n° 02142
Chargé des Commissaires de route	Pierre GAUDE	Licence n° 136665
Chronométrateur	Robert MOLINES	Licence n° 04107

Article 1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements : 24 avril 2013 à minuit cachet de la poste faisant foi
- Publication de la liste des engagés : 25 avril 2013.
- Vérifications administratives : 27 avril 2013 de 15h00 à 19h30 et 28 avril de 6h30 à 8h00
- Vérifications techniques : 27 avril 2013 de 15h15 à 19h45 et 28 avril de 6h30 à 8h15
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9h00 au Parc départ
- Essais libres : 28 avril 2013 de 8h00 à 9h45
- Essais chronométrés : 28 avril 2013 de 10h15 à 11h45.
- Briefing écrit des pilotes : 28 avril 2013 aux vérifications administratives
- Briefing des Commissaires : 28 avril 2013 à 7h30 sur la ligne de Départ.

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h00 au Parc départ : CD8 pré-grille

Course :

- **3 montées de course si les horaires et la météo le permettent à partir de 13h15**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent, au parc fermé.

Parc fermé sur le CD8 à la prégrille de départ (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Remise des coupes le **28 avril 2013 à 19h00 à Miribel-Lanchâtre Groupe Scolaire** au cours de laquelle les concurrents devront être obligatoirement présents pour retirer leurs coupes les chèques seront envoyés semaine 18

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- 1^{ère} réunion le 28 avril 2013 à 8h30 au Groupe Scolaire de Miribel-Lanchâtre.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Article 1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives le 27 avril 2013 de 15h00 à 19h30 et le 28 avril 2013 de 6h30 à 8h00.

Lieu : samedi à l'auberge des chasseurs, dimanche lieu-dit "La Pierre" vers le péage.

Vérifications techniques le 27 avril 2013 de 15h15 à 19h45 et le 28 avril 2013 de 6h30 à 8h15.

Lieu : samedi à l'auberge des chasseurs, dimanche lieu-dit "La Pierre" vers le péage.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Picca à Mens. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 28 avril 2013 à 8h15.

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 avril 2013 à 8h30.

ART. 2P - ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ART. 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ASA Dauphinoise** Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS jusqu'au 24 avril 2013 à minuit cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **170 Euros** avec la publicité de l'organisateur. **Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **70** les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ART. 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Le nombre des voitures admises est fixé à **120**

Pour les groupes C,D,E Passeport double vignette obligatoire

Les doubles montes sont autorisées.

Les titres de participation (licences à la journée) sont autorisés pour les groupes F200,FC,A/FA,N/FN,Z et GT de série. Ils seront délivrés aux vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical.

Article 4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 4.2.7p Echappement :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 4.3p. Numéros de course :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ART. 5P - PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte :

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée par additif
- Publicité optionnelle : sera précisée par additif

ART. 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p. Parcours :

La Course de Côte régionale de Miribel-Lanchâtre a le parcours suivant : Montée du Vernay.

La course se déroulera en 3 montées dans la limite des horaires autorisés par arrêté préfectoral.

Procédure de départ aux feux. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

- Départ : CD8 au PK 10,5
- Pente moyenne : 8 %.
- Le retour au départ sera effectué en convoi à l'issue de chaque montée.
- Parc départ : CD8 au PK10,5
- Arrivée : CD8 au PK12
- Longueur du parcours : 1500 mètres.
- Parc arrivée : CD8 au PK12

Article 6.2p. Route de course : Voir ci-dessus article 6.1p.

Article 6.3p. File de départ :

File de départ : sur le CD8 avant le PK 1,5.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet avant le départ dans l'ordre décroissant des numéros, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

Article 6.4p. Signalisation :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 6.5p. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés à Miribel-Lanchâtre sur le CD8. **Attention 1 seul véhicule d'assistance dans le parc.** Les parcs concurrents seront accessibles à partir du 27 avril 2013.

Si la météo le permet les voitures fermées devront être garées sur le parking prévu à cet effet.

Les remorques seront obligatoirement garées sur le parking prévu à cet effet et ne pourront être acceptées le long du CD8.

Article 6.6p. Parc Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés, se fera dans les structures de chacun.

Article 6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications administratives à l'auberge des chasseurs.
- pendant les essais et la course au parc départ : CD8 à la prégrille de départ,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, dans les structures de chacun.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Groupe Scolaire le dimanche de 8h00 à 18h00 et le samedi à l'Auberge des Chasseurs de 15h00 à 20h00.

Téléphones : Groupe Scolaire : 04 76 34 10 29 Organisation : 06 75 63 75 25
 Auberge : 04 76 34 12 58 04 76 34 85 94

Centres de secours : - sur place à proximité du départ et SDIS ☎ 18.

ART. 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p. Essais :

Lors des essais chronométrés les pilotes devront se présenter dans l'ordre décroissant de leurs numéros. Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 7.3p. Course

Procédure de départ aux feux. Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivant : F2000, FC, N/FN, A/FA, Z, GT de série, GTTS, CNF/CN/CM et D/E (F3B/FR/FF). Au sein de chacun de ces groupes les concurrents partiront dans l'ordre croissant des classes de cylindrées telles que définies à l'article 4, et au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros.

La course se déroulera en 3 montées en fonction des horaires préfectoraux.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les courses de côte régionales.

ART. 8P - PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte

ART. 9p - CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure montée de course.

Les classements seront affichés une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent Lieu : prégrille et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes, • 1 classement par classe.

Les groupes seront confondus comme suit : N + FN, A + FA, CNF+CN+CM, D/E-(F3B + FR+FF).

ART. 10p - PRIX

A)- Classement général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
265 €	240 €	225 €	220 €

B) - Classement par groupe : 1^{er} = 140 € 2^{ème} = 120 € 3^{ème} = 100 € (si + de 15 partants par groupe).

Si un seul partant 80 €

C) - Classement par classe

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
3 partant et moins	170 €			
4 à 6 partants	170 €	80 €	1 coupe	
7 partants et plus	170 €	80 €	60 €	1 coupe

Si un seul partant 100 €

D) - Classement général féminin

1^{ère} Dame = 165 €

2^{ème} Dame = 80 € si + 4 partantes

3^{ème} Dame = 1 Coupe si + 4 partantes

Article 10.3p. Coupes :

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

- Aux 4 premiers du classement général
- Aux premiers de chaque groupe et classe

N.B. : Tous les prix sont cumulables, mais pas les coupes. Des Commissaires seront récompensés par tirage au sort. La remise des prix (coupes et palmarès) aura lieu le 28 avril 2013 à 19h00 au Groupe Scolaire

Réclamation : 690 € à l'ordre de l'ASA Dauphinoise

Appel : 3.300 € à l'ordre de la FFSA